



Procès verbal du conseil d'Administration du lycée David d'Angers du jeudi 21 octobre 2021

Le Proviseur

Affaire suivie par :

Présents, Absents Excusés : Voir liste d'émargement jointe

Téléphone
02.41.88.49.61

Fax
02.41.86.83.44

Courriel
Ce.0490001K@ac-nantes.fr

1, rue Paul Langevin
BP 63504
49035 ANGERS CEDEX
01

Le quorum étant atteint, le conseil est déclaré ouvert à par Monsieur le Proviseur. Monsieur le Proviseur évoque les nouveaux textes sur la simplification des EPLE et fait lecture de l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

Domaine pédagogique

- Présentation du projet d'évaluation du Lycée

Domaine logistique

- Avenant au contrat d'assurance MAIF
- Convention avec la MGEN « cartooning for peace »
- Convention d'intervention David d'Angers atelier DRAC
- Convention d'intervention David d'Angers option théâtre

Questions diverses

- Installation des commissions

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1- Approbation du Procès-verbal du CA du 5 octobre 2021

Une modification est apportée au procès-verbal du CA du 5 octobre 2021. Il est adopté ensuite à l'unanimité.

2- Installation des commissions

L'assemblée procède à la désignation de ses membres dans les diverses commissions, en particulier pour les représentants des parents d'élèves.

Les dates des prochains conseils d'administration et autres instances seront communiquées aux membres dans les prochains jours.

3- Poids des options dans le contrôle continu au baccalauréat

M. Jannière, Proviseur Adjoint, apporte des précisions sur l'arrêté du 27 juillet 2021, relatif à l'évaluation du contrôle continu au baccalauréat : le poids des options est très important.

Le texte laisse planer beaucoup d'incertitudes, la direction est dans l'attente des réponses du ministère.

JB Lalanne, pour la FCPE, estime cette improvisation « ahurissante », tandis que L. Cadière, pour la PEEP, juge « inacceptable » le flou sur les règles dans ce nouveau baccalauréat.

Mme Thébaud, représentante enseignante, déplore, quant à elle, « les coefficients... à la virgule près », qui ne simplifient pas les calculs.

M. Carbonnier rendra compte au DASEN que de fortes crispations ont été suscitées par la DGH mais aussi de l'insatisfaction sur cette réforme du baccalauréat, encore en cours. Claire Schweitzer dénonce « le manque de sens » de cette réforme noyée dans une application technique laborieuse et ces problèmes de calcul. M. Jannière rappelle que l'objectif, à l'arrivée, est de développer l'autonomie des élèves. M. Commère, réagit sur le manque de concertation. Il souligne « l'absence de clarté dans la méthode » et met en avant « la fatigue mentale des professeurs qui se sentent en souffrance ».

Les débats mettent en lumière le rôle des fédérations de parents d'élèves qui sont à même de faire remonter ces problèmes au ministère.

M. Carbonnier ne veut pas baisser les bras et estime que, plus que jamais, il est nécessaire d'être présent pour accompagner les élèves.

4- Présentation du projet d'évaluation du Lycée

M. Jannière explique les changements qui vont intervenir pour fixer de nouvelles règles au lycée : devoir de récupération, ou de substitution, en cas d'absence de l'élève. Ce devoir de rattrapage ne sera proposé que lorsque l'élève pourra justifier de son absence pour motif sérieux. Dans tous les autres cas, l'absence sera alors convertie par une note de 0/20.

De même, tous cas de fraude lors de ces évaluations seront sanctionnés par une note de 0/20.

Le Projet d'évaluation du lycée est adopté.

5- Questions diverses

- Autre vote du Conseil d'Administration, relatif à sa gouvernance : son émanation, la Commission Permanente, est supprimée.
- Le Conseil d'Administration délibère sur le don d'un montant de 750€ apporté par la Maison des Lycéens aux organisateurs d'une sortie pédagogique pour permettre aux élèves de se rendre à une représentation du « Malade Imaginaire ».

La séance est déclarée close par Monsieur le Proviseur à 20h00.

Le secrétaire,
M. LALANNE Jean-Baptiste

Le Président,